

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

OBJET : Désignation des membres des Commissions Communautaires

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des travaux du Conseil communautaire, de préparer les dossiers en commissions,

Suite aux élections de la commune de Fort du Plasne, Monsieur Raphael Clerc et Elodie DEVINES n'étant plus désigné conseillers communautaires, ne peuvent plus siéger dans les diverses commissions de la Grandvallière.

Madame la présidente propose de procéder à une nouvelle désignation des membres au sein des commissions

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

- **PROCEDURE** à la désignation des Membres dans les différentes commissions communautaires comme suit :

BRUNEEL Christian (1^{er} Vice-président)

Commission « EMIG – CULTURE ET COMMUNICATION »

BRUNEEL Christian
CUBY Tanguy
FAIVRE Liliane
GRAPPE Bernadette
PIRAZZI Philippe
RIGOULOT Marie-Pascale
SILVA Anne-Laure

RICHARD Jean (2^{ème} Vice-président)

Commission « Industrie, Commerce, Artisanat, Gestion du Patrimoine et Travaux »

BENOIT Michel
BOUCHOT Nathalie
CHARTON Jean-Jacques
ROUX Damien
DELACROIX Jean-Luc
FICHOT Christine
JARNO Pascal
JEUNET Mélanie

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_092-DE



PIRAZZI Philippe (3^{ème} Vice-président)

Commission « TOURISME – AMENAGEMENT de l'ESPACE »

CART LAMY Jocelyne
CLEMENT Robert
COTTER Marie-Angélique
ROUX Damien
JEUNET Mélanie
MICHELLI Patricia
PIRON Hervé
RIGOULOT Marie-Pascale

JARNO Pascal (4^{ème} Vice -président)

Commission « E.H.P.A.D. – SERVICE AUX PERSONNES »

BRUNEEL Christian
CLEMENT Robert
CUBY Tanguy
FAIVRE Liliane
FICHOT Christine
MICHELLI Patricia
RIGOULOT Marie-Pascale

VESPA Françoise (Présidente)

Commission « ACCESSIBILITE »

DELACROIX Jean-Luc
RICHARD Jean
CHARTON Jean-Jacques
Liliane FAIVRE
BAUDURET Jean-Claude
CART-LAMY Jocelyne
CUBY Tanguy

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 
ID : 039-243900610-20231024-D2023_092-DE

La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 22

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

OBJET : Autorisation de Signature d'un contrat de mandat SIDECE

Dans le cadre du projet de construction d'un pôle de santé, la communauté de commune avait sollicité le sidec pour une étude de faisabilité.

La communauté de communes à valider l'opération suivante : Création d'une Maison de santé à St Laurent en Grandvaux et souhaite désigner un Mandataire pour cette affaire.

Le mandat est un contrat par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom.

Dans le cadre de ce contrat, il incombe au maître d'ouvrage, conformément à l'article L2421-1 du CCP :

- La détermination de la localisation de l'opération ;
- L'élaboration du programme défini à l'article L2421-2 du même code ;
- La fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- Le financement de l'opération ;
- Le choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé ;
- La conclusion des marchés publics ayant pour objet les études et l'exécution des travaux de l'opération.

Suite aux conclusions de l'étude et au principe retenu, il est proposé aux conseillers de valider la proposition de contrat mandat du sidec et d'autoriser la présidente à signer ce contrat.

Le montant du contrat est de 27 567.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 22 voix pour et 2 abstentions

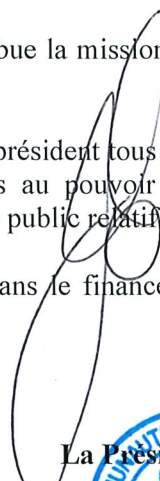
RETIENT la proposition de Madame La Présidente et attribue la mission de Mandataire au SIDECE DU JURA pour un montant de 27 567.00 € HT.

DÉLÈGUE à Madame La Présidente ou à défaut le 1^{er} vice président tous les pouvoirs dévolus par la réglementation en vigueur en matière de marchés publics au pouvoir adjudicateur ainsi que la signature, nécessaires à la passation et l'exécution du marché public relatif à cette opération.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

La Présidente,


Françoise VESPA

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_087-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

OBJET : Autorisation de démarrage du projet de création d'un pôle santé

Madame la Présidente **RAPPELLE** à l'assemblée le projet de création d'un pôle de santé à St Laurent en Grandvaux présenté aux différentes commissions et bureau,

La présidente **RAPPELLE** que la communauté de communes La Grandvallière a sollicité le SIEDEC pour un accompagnement de la collectivité dans la mise en place de ce pôle santé.

Le SIEDEC a donc réaliser une étude de faisabilité pour deux hypothèses :

- Une réhabilitation sur le presbytère de saint Laurent en Grandvaux
- et une construction modulaire

Suite aux conclusions de l'étude, le bureau des maires et le groupe de travail préconisent de choisir l'hypothèse du Presbytère.

La présidente propose aux élus de valider l'opération de ccréation *d'un pôle santé au Presbytère situé au 13 rue du coin d'amont sur la commune de Saint Laurent pour un montant prévisionnel global 1 182 000€* avec l'achat du bâtiment (parcelles AY 35,36,37).

La Présidente demande l'autorisation de lancer le projet de création d'un pôle santé au Presbytère situé au 13 rue du coin d'amont sur la commune de Saint Laurent pour un montant prévisionnel global 1 182 000€ avec l'achat du bâtiment (parcelles AY 35,36,37) ; et l'autorisation de lancer la consultation pour le choix d'un maître d'ouvrage pour ce projet, et de faire les demandes de financements.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 22 voix pour et 2 abstentions

ACCEPTE de lancer le projet de création d'un pôle santé au Presbytère situé au 13 rue du coin d'amont sur la commune de Saint Laurent pour un montant prévisionnel global 1 182 000€ avec l'achat du bâtiment (parcelles AY 35,36,37).

ACCEPTE le lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'ouvrage et le lancement des demandes de financements,

AUTORISE La Présidente, ou à défaut un vice-président, à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_096-DE



Pour la présidente empêchée,
Le 2^{ème} Vice-président

Jean RICHARD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

OBJET : Désignation d'un délégué d'un représentant pour le Comité Local de l'Alimentation – Annule et remplace la délibération du 20 septembre 2022

La Communauté de communes La Grandvallière fait partie du PNR Haut-Jura. En 2020, le Parc a lancé un Projet Alimentaire Territorial. Un plan d'action a été défini. Dans le cadre de la gouvernance de ce projet, le PNR constitue un Comité Local de l'Alimentation. Ce comité est un espace d'animation partagé avec les acteurs locaux. Les objectifs : sont de veiller à l'échange de l'information, explorer collectivement des pistes nouvelles, animer des ateliers de réflexion voire porter des projets. Le PNR demande de définir un binôme : élu / technicien pour participer à ce comité.

Mme la Présidente expose qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes La Grandvallière au Comité Local de l'Alimentation

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

DESIGNE M. Tanguy CUBY pour représenter la collectivité au Comité Local de l'Alimentation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_099-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

**OBJET : Désignation d'un nouveau délégué au Parc Naturel du Haut-Jura
Grand cycle de l'eau et de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe (HVAO) – Annule et
remplace la délibération du 27 juillet 2021**

La Présidente rappelle **que** lors de la séance du conseil communautaire du 15 juillet 2020, elle a été désignée déléguée titulaire de la communauté de communes auprès du PNR pour le dossier GEMAPI (également appelé délégué pour le grand cycle de l'eau et de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe – HVAO). Suite à son élection aux fonctions de présidente du PNR, il convient de désigner un autre membre pour représenter la communauté de communes.

Les autres délégués titulaires sont Philippe PIRAZZI et Christian BRUNEEL. Les délégués suppléants sont Marie-Angélique COTTER, Patricia MICHELLI et Yvan AUGER.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

A élu en qualité de délégué au Parc Naturel du Haut-Jura comme déléguée titulaire :

- M. Damien ROUX

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme.

La Présidente

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_100-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

OBJET : DELEGUES au PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA
Chartre et SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Annule et remplace la délibération du 15 juillet 2020

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

- **A ÉLUS** en qualité de délégués au Parc Naturel Régional du Haut-Jura :

○ **DELEGUES TITULAIRES**

PIRAZZI Philippe
BRUNEEL Christian
JEUNET Mélanie

○ **DELEGUES SUPPLEANTS**

CUBY Tanguy
CART-LAMY Jocelyne
SCHIAVONI Laure

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_098-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise
FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_086-DE



OBJET : ELECTIONS DES DELEGUES AU SICTOM

Suite aux désignations effectuées dans chaque commune membre de la Communauté de communes La Grandvallière, les délégués représentants la Collectivité au SICTOM sont les suivants :

Communes	Titulaire	Suppléant
Chaux du Dombief	DE JACQUELOT Rodolphe	JARNO Pascal
Fort du Plasne	ROUX Damien	GUY Alexandre
Grande Rivière Château	GEORGES Armand	CREVOISIER Laurent
Lac des Rouges Truites	CASTRE Bernard	VAN LIERDE François
La Chaumusse	BAILLY-CONTE Philippe	BAUDURET Julien
Nanchez	MOREL Fabien	MARTIN Denis
Saint Laurent en Grandvaux	PIRAZZI Philippe	VESPA Françoise
Saint Pierre	MARTIN Suzy	CAMELIN Florian

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

APPROUVE cette désignation

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise
FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

OBJET : Décision Modificative n°2 – Exercice 2023 – Budget Principal – Virements de crédits

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal 2023 :

DM 2 CREDIT SUBV NANCHEZ

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2041412 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total Général		10 000.00 €		10 000.00 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le



ID : 039-243900610-20231024-D2023_088-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

OBJET : Décision Modificative n°3 – Exercice 2023 – Budget Principal – Virements de crédits

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal 2023 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 3 INTEGRATION FRAIS D'ETUDE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13278 : Subv. non transf. Autres fonds européens	0.00 €	0.00 €	61 750.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	61 750.00 €	0.00 €
D-202 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	0.00 €	40 254.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 750.00 €
TOTAL 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	40 254.00 €	0.00 €	61 750.00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	61 750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	20 596.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	61 750.00 €	21 496.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	61 750.00 €	61 750.00 €	61 750.00 €	61 750.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_089-DE



La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise
FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

OBJET : Décision Modificative n°4 – Exercice 2023 – Budget Principal – Virements de crédits

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal 2023 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

FCTVA

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10222 : FCTVA	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_090-DE



La Présidente
Françoise VESPA

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise
FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette



OBJET : Décision Modificative n°2 – Exercice 2023 – Budget Principal – Virements de crédits

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal 2023 :

DM 2 CREDIT SUBV NANCHEZ

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041412 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_094-DE

OBJET : Durées d'amortissements M57

La Présidente

Rappelle que l'amortissement peut être défini comme la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, d'évolutions techniques. Il est calculé sur la valeur historique de l'immobilisation. Il correspond à la valeur TTC de l'immobilisation pour les activités relevant du budget général de la collectivité et de ses budgets annexes.

« L'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « les dotations aux amortissements des immobilisations sont des dépenses obligatoires pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants.

La Communauté de Communes s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 et doit fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements défini par l'article R.2321-1 du CGCT.

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité.

Il est proposé de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis à compter de la date de mise en service entendue comme la date de l'émission du mandat pour tous les biens acquis à compter du 01 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, ayant délibéré, à l'unanimité

ABROGE la délibération du 06 octobre 2020 relative à la durée d'amortissement des immobilisations,

AUTORISE Madame la Présidente à amortir les biens de faible valeur sur une durée d'une année,

DEFINIT le montant de ces biens dits de faible valeur à 1 000 €,

AUTORISE la Présidente à sortir de l'actif les biens après qu'il ait été procédé à leur amortissement,

PRÉCISE que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire,

FIXE la durée d'amortissement en année pour chacune des catégories de biens comme indiqué dans le tableau ci-dessous

PRECISE que ces durées sont applicables au 1^{er} janvier 2023

Durée des amortissements :

20	Immobilisations incorporelles	
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5
204x	Subventions d'équipement versées	15
2051	Achat d'une licence – logiciel	3
2088	Autres immobilisations incorporelles	3

21	Immobilisations corporelles	
2132	Bâtiments privés	40
2158	Autres installations	10
2181	Installations générales, agencement et aménagement divers	10
2182	Matériels de transport	10
21828	Autres matériels de transport	10
2183	Matériel informatique	5
2184	Matériel de bureau et mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESFA

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_094-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

OBJET : Echange de terrain entre la commune de Saint-Laurent et la communauté de communes La Grandvallière – Annule et remplace la délibération du 8 mars 2016

La Présidente **EXPLIQUE** qu'en mars 2016, il a été décidé de procéder à un échange de terrain, sans soulte, avec la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux.

Les parcelles concernées par la délibération du 8 mars 2016 ayant été comprises dans un procès-verbal de remaniement de la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux, il est nécessaire d'actualiser les numéros des parcelles concernées par l'échange suite à leur modification.

Il s'agit :

- de la parcelle cadastrée AY n° 43 d'une surface de 564 m² et d'une valeur de 1 000 € appartenant à la communauté de communes, située à proximité de La Sittelle,
- à échanger contre la parcelle cadastrée AY numéro 122, pour une contenance de 15 ares 96 centiares, d'une valeur de 1 000 € appartenant à la commune de Saint-Laurent, située à proximité de l'EHPAD Louise Mignot.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

ACCEPTE l'échange sans soulte de la parcelle cadastrée AY n° 43 d'une surface de 564 m², appartenant à la communauté de communes,
Contre la parcelle cadastrée AY numéro 122, pour une contenance de 15 ares 96 centiares, appartenant à la commune de Saint-Laurent ;

AUTORISE La Présidente, ou un vice-président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_097-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_091-DE

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS – EHPAD

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le bon fonctionnement des services,

Madame la Présidente propose de mettre à jour le tableau des emplois :

Filière technique

- Suppression du poste adjoint technique catégorie C (plongeuse cuisine) à 35 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe catégorie C (cuisinier) à 35 heures
- Création de 2 postes d'agent social catégorie C (aide-cuisinier) à 35 heures.

Filière médico-sociale

- Suppression de 2 postes d'infirmiers en classe supérieur à 28 heures et à 35 heures.
- Création de 2 postes d'infirmiers en soins généraux de classe normale à 28 heures et 35 heures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les modifications du tableau des emplois pour le Budget Annexe de l'E.H.P.A. D pour la filière ci-dessus à compter :

APPROUVE le tableau suivant :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Adjoint administratif	C	2	17.50 heures 35 heures	Secrétaire Secrétaire	CDD CDD
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures	Adjoint administratif	Titulaire
Attaché principal	A	1	35 heures	Directrice	CDD

FILIERE TECHNIQUE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	2	35 heures	Cuisinière	Titulaire
Agent de maîtrise	C	2	35 heures 35 heures	Cuisinière Agent technique	Titulaire Titulaire
Agent social	C	2	35 heures	Aide-cuisinier	CDD

FILIERE SOCIALE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Agent Social principal de 1 ^{ère} classe	C	3	26.25 heures 28 heures 35 heures	Auxiliaire de Vie Fonction Aide-Soignante Lingère	Titulaire Titulaire Titulaire
Agent Social	C	15	28 heures	Auxiliaire de Vie	CDD
			24.50 heures	Auxiliaire de Vie	Titulaire
			35 heures	Auxiliaire de Vie	Titulaire
			24.50 heures	Auxiliaire de Vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de Vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			28 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
			28 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
			31,5 heures	Veilleuse de nuit	Titulaire
			35 heures	Veilleur de nuit	CDD

FILIERE MEDICO-SOCIALE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Médecin Territorial Hors-Classe	A	1	10.5 heures	Médecin Coordonnateur	CDI
Psychologue de Classe Normale	A	1	10.5 heures	Psychologue	Vacant
Infirmier en Soins Généraux hors Classe	A	1	28 heures	Infirmière	Titulaire
Infirmier en Soins Généraux de Classe Supérieure	A	2	28 heures 28 heures	Infirmière Infirmière	CDI CDD
Infirmier en Soins Généraux normale	A	2	28 heures 35 heures	Infirmière Infirmière coordinatrice	CDD Titulaire

Aide-soignante classe supérieure	B	5	28 heures 35 heures 35 heures 28 heures 35 heures	AS jour AS jour AS Jour Aide-Soignante nuit Aide-Soignante nuit	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire
Aide-soignante classe normale	B	6	28 heures 35 heures 35 heures 35 heures 35 heures	Aide-Soignante jour Aide-Soignante Jour Aide-Soignante Jour Aide-Soignante Jour Aide-Soignante Jour	CDD CDD CDD CDD CDD
Auxiliaire de soins	C	1	33.25 heures	Aide médico-psychologique	CDD

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Rééducateur de Classe Normale	B	1	3.5 heures	Diététicienne	Activité accessoire

FILIERE ANIMATION					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Adjoint d'animation	C	1	35 heures	Animatrice	Titulaire

AUTORISE la Présidente ou à défaut un Vice-président à signer tout document relatif à ces modifications.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA.



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_091-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 23

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise
FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_093-DE



OBJET : Ecole Intercommunale de Musique du Grandvaux (EMIG) - Modification des tarifs pour l'année 2023/2024 - Annule et remplace la délibération du 19 septembre 2023

Madame la présidente, rappelle qu'il convient de déterminer les tarifs de l'Ecole de Musique pour la rentrée 2023/2024 et propose les tarifs ci-après pour l'année scolaire 2023/2024 :

Tarifs Ecole de Musique Intercommunale du Grandvaux 2023 23/2024

HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE						
Saint-Laurent, Saint-Pierre, La Chaumusse, Grande-Rivière-Chateau, Lac des Rouges Truites, Fort du Plasne Nanchez (Villards sur Bienne, Les Piards, Chaux des Prés, Prénovel), Chaux du Dombief.						
	Moins de 26 ans			À partir de 26 ans		
	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre ou 2 ^{ème} instrument	3 ^{ème} membre	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre	3 ^{ème} membre
Instrument + formation musicale et/ou pratique collective	293	240	186	393	340	287
Instrument seul	399	346	292	554	501	448
Eveil yoga rythme ou pratique collective	101			116		
Théâtre enfant 1h30	249					
Théâtre Ado/Adultes 2h	335			368		
Arts plastiques enfant ¼ d'heure	124					
Arts plastiques enfant 1 h	166					
Arts plastiques adulte ou Yoga adulte 1h15	207			225		
Location mensuelle instrument (Les instruments à taille évolutive restent au 1 ^{er} tarif jusqu'à la taille entière)	34	44	54	35	45	55
Frais de 1 ^{ère} inscription	26			26.5		

EXTERIEURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE

	moins de 26 ans			à partir de 26 ans		
	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre ou 2 ^{ème} instru- ment	3 ^{ème} membre	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre	3 ^{ème} membre
Instrument + formation musicale et/ou pratique collective, instrument seul	574	520	467	756	703	650
Eveil yoga rythme ou pratique collective	198			299		
Théâtre enfant 1h30	265					
Théâtre Ado/Adultes 2 h	363			394		
Arts plastiques enfant ¾ d'heure	136					
Arts plastiques enfant 1 h	181					
Arts plastiques adulte ou Yoga adulte 1h15	223			241		
Location mensuelle instrument (Les instruments à taille évolutive restent au 1 ^{er} tarif jusqu'à la taille entière)	34	44	54	35	45	55
Frais de 1 ^{ère} inscription	26			26.5		



Modalités concernant la facturation

La facturation des cours est forfaitaire et due par année scolaire. A l'exception d'une première inscription qui peut être arrêtée au terme du 1^{er} semestre, l'élève s'engage pour **toute l'année scolaire** : toute année commencée sera **intégralement due**. Ne seront donc prises en compte que les démissions relevant d'un cas de force majeure, à savoir : longue maladie, accident ou déménagement hors du territoire (présentation d'une pièce justificative obligatoire).

Cette facturation est établie annuellement avec un prélèvement mensuel ou **par trimestre** par la Communauté de communes. A celle-ci peut s'ajouter de la papeterie (livre de formation musicale, partitions allant de 20 à 45 €).

Les manuels d'apprentissage seront refacturés aux élèves à prix coûtant soit

Titre	Auteur	Éditeur	Prix
La Musique par la rythmique	Joëlle ZARCO	Henri Lemoine	27,95 €
Faisons de la musique en FM volume 1	Marie-Hélène SICILIANO	H Cube	24,95 €
Faisons de la musique en FM volume 2	Marie-Hélène SICILIANO	H Cube	29,95 €
Faisons de la musique en FM volume 3	Marie-Hélène SICILIANO	H Cube	27,95 €
Faisons de la musique en FM volume 4	Marie-Hélène SICILIANO	H Cube	24,95 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_093-DE



Conditions d'inscription et de paiement :

L'inscription à l'école de musique est annuelle et ne peut être effectuée que par les parents ou un élève majeur.

Les frais d'inscription annuels sont dus dans leur totalité y compris si l'élève démissionne en cours d'année.

La facturation est établie annuellement ou trimestriellement, à terme échoir, au moment de l'inscription.

Les factures sont à régler dans la limite du délai notifié auprès du Trésor Public.

Le prélèvement automatique mensuel est requis aux familles.
L'autre possibilité est une facturation trimestrielle à terme échoir.

Toute réinscription ou inscription d'un autre membre de la famille (père, mère, enfant) est conditionnée au règlement complet des frais d'inscription de l'année précédente

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour,
(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)**

DECIDE d'accepter l'application des tarifs mentionnés ci-dessus pour l'année 2023/2024.

D'ACCEPTER la modification des conditions de paiement et inscription

AUTORISE la Présidente ou à défaut un Vice-président à signer tout document relatif à ces modifications.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le



ID : 039-243900610-20231024-D2023_093-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023
Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise
FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

Objet : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil

Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que la communauté de communes la Grandvallière est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération conseil communautaire du 9 juin 2015

Considérant que le groupement de commandes dont la communauté de communes la Grandvallière est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la communauté de communes la Grandvallière d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_101-DE



- **D'autoriser** l'adhésion de la communauté de communes la Grandvallière en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

- **D'autoriser** la présidente à signer la convention constitutive du groupement,

- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la communauté de communes la Grandvallière et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

- **D'autoriser** la présidente à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de la Communauté de communes la Grandvallière pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

- **De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte la communauté de communes la Grandvallière dans le cadre de la convention constitutive.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_101-DE



La Présidente

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 24 Octobre, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 12/10/2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 24

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure VESPA Françoise

Absents excusés : CLEMENT Robert, BOUCHOT Nathalie, BRUNEEL Christian, COTTER Marie-Angélique, FICHOT Christine

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à VESPA Françoise

FICHOT Christine DELACROIX Jean-Luc

Secrétaire de séance : GRAPPE Bernadette

OBJET : Vente du local commercial situé 29 rue du Saillard, 39150 Chaux du Dombief

Vu la délibération du 27 juillet 2021 portant sur la proposition de vente du local commercial et d'habitation situé au 29 rue des Saillards à Chaux du Dombief,

Vu l'estimation des services France Domaines,

Vu la proposition de Madame Mauvaix Océane et de Monsieur Fournier Alexis

Madame la Présidente,

INFORME que L'agence immobilière Franco-Suisse, a fait parvenir une offre d'achat pour le local commercial et d'habitation de Chaux du Dombief comprenant :

Au rez de chaussée : un local commercial à usage de dépôt de pain comprenant un magasin avec vitrine, toilettes, un ancien fournil, un atelier de fabrication, une ancienne cuisine, un dépôt (garage) et une cave ;

A l'étage : un appartement comprenant 3 chambres, une salle à manger, une cuisine, une salle d'eau et toilettes ;

Combles aménageables.

de la part d'un acquéreur qui souhaite le transformer en résidence principale.

Le montant de l'offre est de 72 000€. Les honoraires d'intermédiation sont supportés par le vendeur soit 5 400€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de céder à Madame Mauvaix Océane et Monsieur Fournier Alexis le local commercial et d'habitation situé 29 rue Saillard, 39150 Chaud du Dombief, (parcelle ZE 94 de 274 m²) au prix de 72 000€.

PRECISE que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. La commission d'agence due à l'agence immobilière FRANCO SUISSE incombe à la communauté de communes

AUTORISE la présidente ou à défaut un vice-président à signer tout document relatif à cette cession et notamment un compromis et l'acte authentique de vente.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 039-243900610-20231024-D2023_095-DE



[Signature]

La Présidente

Françoise VESPA